

Vienne ou Krems dans la Basse-Autriche ; Gratz en Stirie ; Laybach en Carniole ; Klagenfurth en Carinthie ; & Gorice pour les comtés de Gorice & de Gradisca. Enfin l'art. 8 statue, que les acquits de douane expédiés aux bureaux de Herve , d'Hodimont & d'Eupen dans le païs de Limbourg devront être produits au premier bureau de douane des provinces allemandes sur la route de la destination , & les droits d'entrée acquités aux bureaux établis dans les villes de sa destination.

OSTENDE (le 31 Mars.) Plusieurs familles hollandoises qui résidoient en cette ville pour y commercer , se disposent à la quitter pour s'en retourner dans leur païs. Ainsi il y a toute apparence que bientôt le commerce de ce port sera réduit au taux où il étoit avant la guerre. La plûpart des magasins sont déjà vuides, & ceux qui les louoient ont donné congé aux propriétaires ; en conséquence, ces derniers à qui il en a coûté gros pour les faire construire, perdront considérablement ; plusieurs d'entr'eux seront même totalement ruinés. Nombre de navires qui faisoient voile de ce port avec des chargemens pour l'Angleterre , ne seront plus à l'avenir employés ici , & ont reçu ordre de se rendre dans leurs ports respectifs en Hollande. Enfin nos grandes espérances de la continuation d'un commerce florissant dans notre port sont totalement évanouies.

LA HAYE (le 31 Mars.) Un courrier qui a été dépêché à Versailles pour y remettre l'*ultimatum* de l'Etat, touchant les préliminaires entre cette république & l'Angleterre,